



**PETITE ENFANCE & SANTÉ MENTALE**

## CADRE DE L'APPEL À PROJETS

Vous souhaitez introduire un projet? Transmettez-nous d'abord le formulaire d'intention.

### FORMULAIRE D'INTENTION

Le formulaire d'intention, disponible sur le site du Réseau Matilda, est à envoyer **au plus tard le 12 mai** à [clemence.pierret@matilda-lux.be](mailto:clemence.pierret@matilda-lux.be).

Cette première étape a pour objectif d'identifier les dynamiques de projets naissantes et de mettre, si nécessaire, en relation les différentes propositions. Une première présélection sera effectuée sur base de ces formulaires d'intention.

Votre projet a été présélectionné?! Vous pouvez maintenant vous consacrer à la construction de celui-ci et rédiger le dossier de candidature.

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Après présélection de votre projet, le dossier de candidature vous sera transmis par mail. De mai à octobre 2023, vous pourrez construire votre projet et soumettre le dossier de candidature **au plus tard le 27 octobre** à l'adresse suivante : [clemence.pierret@matilda-lux.be](mailto:clemence.pierret@matilda-lux.be)

Après une première analyse au niveau de la forme, il vous sera demandé, si votre dossier le nécessite, d'apporter quelques précisions. Votre dossier corrigé devra être renvoyé au plus tard le 17 novembre.

Votre dossier de candidature sera ensuite analysé par le Comité de Sélection. Si nécessaire, une rencontre sera organisée avec le Comité afin d'échanger davantage sur votre projet. La décision finale vous sera communiquée courant du mois de décembre 2023.

## Composition du Comité de sélection

Le Comité de sélection de l'appel à projets sera composé des membres du Comité de Réseau.

### SUBSIDIATION

Cet appel vise des projets d'une ampleur suffisante pour avoir un impact durable. Un montant 900.000 € est consacré à cet appel à projets avec un équilibre budgétaire entre les différentes divisions (Nord, Centre, Sud).

La subvention sera accordée pour une durée de 3 ans, non renouvelable. Le Réseau Matilda a notamment pour mission d'identifier les dynamiques manquantes sur son territoire. Dès lors, un projet avec une réelle plus-value sur le territoire pourrait se voir apporter le soutien du Réseau Matilda dans la recherche d'un financement pérenne.

Les frais éligibles dans le cadre du présent appel à projets sont les frais de personnel, de fonctionnement, de déplacement. L'achat d'immobilier ou de véhicule n'est pas admis.

Il appartient à chaque porteur de projet d'éviter tout double subventionnement et de s'assurer que son statut lui permet de percevoir la subvention.

Le projet démarre au plus tôt le 1er janvier 2024 et au plus tard le 31 décembre de la même année. La subvention sera liquidée en fonction des réalités de chaque projet sur base d'une convention signée.

### IMPLICATION EN CAS DE SÉLECTION

Chaque année, le/les porteur/s de projet s'engage(nt) à participer au minimum à deux rencontres inter-projets avec la présence éventuelle du Comité de Réseau, afin de partager les expériences de chacun (freins, difficultés, besoins, similitudes, opportunités, bonne gouvernance).

Une diffusion sera organisée à destination du Réseau, le moyen utilisé sera adapté au projet et aux opportunités qu'il permet (partage d'une bonne pratique, présentation à l'Assemblée des Partenaires, etc.)

En fonction de la nature du projet, une réflexion sera menée avec le coach participation du Réseau afin d'impliquer le public ciblé.

Le/les porteur/s de projet s'engage(nt) à développer une méthode d'évaluation de leur projet pour mettre en avant les résultats obtenus, les effets durables à long terme et envisager la suite du projet.

La dynamique partenariale étant fondamentale, de nouveaux partenaires peuvent être inclus à tout moment dans le projet.

**CONTACT**

UNE QUESTION? BESOIN D'UNE INFO OU D'UN APPUI MÉTHODOLOGIQUE?  
clemence.pierret@matilda-lux.be ou 0492/15.88.25